

## COORDONNÉES

**Siège social :**  
1 rue François Prat -86000 POITIERS  
**Accueil :**  
Tél. : 05.49.61.17.35  
Fax : 05.49.61.66.51  
**Site et E-mail :**  
Site officiel : <http://foot86.fff.fr>  
Email : [district@foot86.fff.fr](mailto:district@foot86.fff.fr)  
**Horaires d'ouverture :**  
Lundi 9h30 – 17h30  
Mardi au vendredi : 13h30 – 17h30

## SOMMAIRE

|   |       |
|---|-------|
| Partenaire.....                           | p. 2  |
| Avis aux clubs.....                       | p. 3  |
| Avis aux éducateurs.....                  | p. 10 |
| Avis aux arbitres.....                    | p. 11 |
| PV Commission Sportive.....               | p. 12 |
| PV Commission Jeunes.....                 | p. 16 |
| PV Commission Litiges et Contentieux..... | p. 20 |
| PV Commission Arbitrage (Bureau).....     | p. 26 |
| Informations diverses.....                | p. 28 |
| Mini-jeu.....                             | p. 32 |

## AGENDA DE LA SEMAINE

**Samedi 5 avril :**

- Festival Foot U13 Pitch à Châtelleraut

**Lundi 7 avril :**

- Réunion de sensibilisation à Champagné St Hilaire

**Mardi 8 avril :**

- Commission des Jeunes
- Commission Féminine

**Jedi 9 avril :**

- Commission de Discipline

**Vendredi 10 avril :**

- Arbitrage – prépa Ligue

## PARTENAIRE DE LA SEMAINE



## FESTIVAL FOOT U13 PITCH



**SAMEDI 5 AVRIL 2025**

**Festival FOOT U13 PITCH**

L'évènement foot, éducatif et festif !

FINALE PHASE DÉPARTEMENTALE

CHÂTELLERAUT COMPLEXE SPORTIF DE LA MONTÉE ROUGE

Plus d'informations page 3

## RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Nous organisons, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département. Plus d'informations page 7

## INTERVENTIONS PEF

Interventions possibles lors des stages vacances

Inscriptions avant le :  
**16 avril 2025**

Plus d'informations page 5

## OUVERTURE CAMPAGNE PSF/ANS 2025

Date limite de dépôt des dossiers le **30 avril 2025**

Note de cadrage page 6



# PARTENAIRE

## VOS FORMATEURS



**Erick Cosson - 06 47 66 18 90**

Dirigeant fondateur des 2 entités ECP & ECC. Erick est dans le monde associatif depuis 20 ans. Il connaît parfaitement les difficultés, les problématiques et ses attentes.



**Jordan Durand - 06 66 91 11 76**

Formateur et conseiller en associations sportives. Jordan fait parti d'une association sportive depuis le plus jeune âge et en connaît tous les rouages.



**Alexandre Merlet - 06 20 73 03 01**

Passionné de sport et impliqué dans le monde associatif. Alexandre met ses compétences et connaissances au service des clubs.



**Anelore Méry - 06 60 27 93 34**

Formatrice et conseillère en communication. Anelore est CM de plusieurs entreprises et crée des sites internet. Elle conçoit également des objets de communication personnalisés.



**Damien Guillaume-Bonnin - 07 71 00 62 84**

Formateur en technique d'analyse vidéo. Damien a déjà accompagné de nombreux stagiaires et gère l'analyse vidéo d'un club de foot depuis 3 saisons au niveau régional.



**Élodie Cervais - 06 72 68 73 35**

Formatrice DUERP, son approche pédagogique interactive et son engagement rendent le DUERP accessible à tous afin d'évaluer efficacement la gestion des risques professionnels.

## NOS MISSIONS

- Aider les clubs à se structurer et à se développer.
- Favoriser la montée en compétences des membres encadrants et dirigeants de l'association par le conseil et la formation
- Accompagner les clubs dans leur démarche de projet

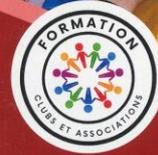
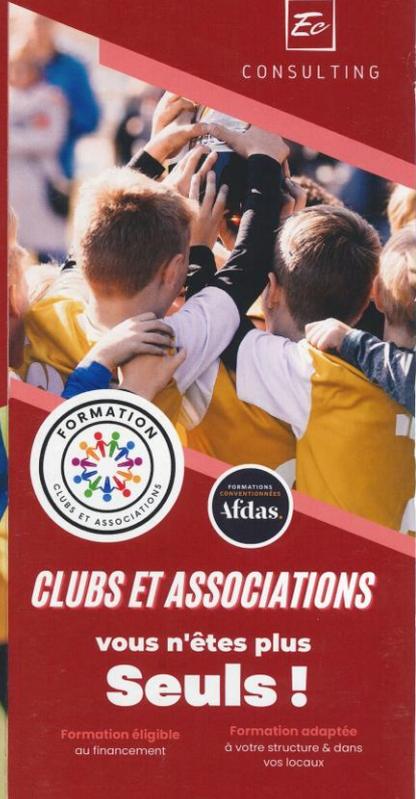
## EC CONSULTING

consult.perf@gmail.com

02 36 05 63 05

Loches

www.eccformation.com



## CLUBS ET ASSOCIATIONS

**vous n'êtes plus Seuls !**

Formation éligible au financement

Formation adaptée à votre structure & dans vos locaux

## NOS FORMATIONS



### "Bilan de compétences"

un outil essentiel pour envisager sereinement votre prochaine étape professionnelle.



### "Avoir une communication efficace pour sa structure"

Fluidifiez votre fonctionnement et améliorez votre image grâce à la communication !



### "Créer un site internet 100% sur mesure"

Ayez un espace de communication personnalisé et illimité et gagnez en crédibilité.



### "Maîtriser les bases associatives"

Acquérez les connaissances clés pour optimiser vos compétences et renforcer l'impact de votre engagement.



### "Améliorer les ressources financières de sa structure"

Augmentez vos ressources grâce à une meilleure gestion et au développement de partenariats !



### "Mettre en oeuvre et piloter le projet de sa structure"

Définissez et formalisez votre projet associatif qui sera le véritable guide et fil conducteur de votre structure !



### "Créer et promouvoir un événement"

Augmentez votre notoriété et diversifiez vos ressources financières grâce à la mise en place d'événements !



### "Améliorer la gestion RH de sa structure"

Recrutez et managez vos salariés et bénévoles de manière efficace au sein de votre structure



### "Analyse vidéo dans le sport"

Connaitre les techniques d'analyse vidéo liées à une activité physique et sportive afin d'optimiser la performance de votre équipe.



### DUERP Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels

Optimisez la gestion de la santé au travail pour renforcer la sécurité et le bien-être au sein de votre structure.



## NOTRE ACCOMPAGNEMENT

FORMATION, CONSEIL ET ACCOMPAGNEMENT



### Financer sa formation

L'Afdas prend en charge les coûts pédagogiques des demandes de formation formulées par un adhérent pour ses salariés ou les dirigeants bénévoles et éligibles au titre du plan de développement des compétences.



### Nos points forts

- Formation 100% sur mesure qualitative.
- Accompagnement de bout en bout
- Un formateur expérimenté et impliqué en associations sportives
- Calendrier de formation flexible.
- Modalités pédagogiques optimales
- Suivi post formation



## AVIS AUX CLUBS

### DATES ÉVÈNEMENTS FIN DE SAISON

- **Samedi 5 Avril** : Finales départementales du Festival Foot U13 Pitch
- **Samedi 26 Avril** : Journée des Féminines
- **Samedi 17 Mai** : Journée Nationale des Débutants
- **Samedi 24 Mai** : Finales Jeunes
- **Vendredi 6 Juin** : Assemblée Générale
- **Samedi 14 Juin** : Trophées des champions
- **Samedi 21 et dimanche 22 Juin** : Finales Seniors
- **Vendredi 27 Juin** : Remise des récompenses

### FINALES DÉPARTEMENTALES DU FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Chaque année, la Fédération Française de Football organise le Festival Foot U13 Pitch qui réunit l'ensemble des licencié(e)s U13, filles et garçons. Cet événement se déroule sur trois phases : départementales, régionales et nationale. L'objectif consiste à associer le sportif et l'éducatif, en ajoutant, aux matchs et aux ateliers techniques, des quiz éducatifs afin de promouvoir les valeurs déclinées dans le Programme Éducatif Fédéral (Plaisir, Respect, Engagement, Tolérance et Solidarité).

La finale de la phase départementale se déroulera le :

**Samedi 5 avril à Châtelleraut**

Le Festival Foot U13 Pitch s'appuie sur les dispositifs développés par la FFF tels que :

- Le Programme Éducatif Fédéral (quiz règles de jeu et de vie)
- Le guide de la modélisation des pratiques (défis techniques)
- Le carton vert (promotion des bonnes pratiques lors d'une rencontre)
- L'arbitrage des jeunes par les jeunes (1 joueur identifié par équipe pour arbitrer un match sous le tutorat d'un arbitre officiel)

Pour être lauréates, les équipes U13G et U13F devront totaliser le plus grand nombre de points selon les critères sportifs et éducatifs.

### ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DU DISTRICT

L'Assemblée Générale Ordinaire du District de la Vienne de Football aura lieu le :

**Vendredi 6 juin 2025**  
**à la salle Festive - 3 rue de l'Ancienne Gare**  
**86210 BONNEUIL MATOURS**

Tous les clubs du District de la Vienne de Football sont conviés à y assister.

Début de l'émargement : 18h15

Fin de l'émargement : 19h00

Début de l'Assemblée Générale : 19h15

### VŒUX DES CLUBS

Toute modification à un règlement du District doit être présentée au Comité de Direction et soumise au vote lors de l'Assemblée Générale.

À cet effet, les clubs qui souhaitent proposer des vœux à **l'Assemblée Générale du vendredi 6 juin 2025** doivent les transmettre au District par :

- La messagerie officielle
- Ou par lettre recommandée sur papier à en-tête du club, signée par le Président, pour le **mardi 6 mai 2025**, dernier délai.



**DEMANDE DE TROPHÉE du DISTRICT 2024/2025**  
**Arbitre – Educateur(trice) – Dirigeant(e) – Joueur(se)**

## **FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

Limitée à une demande de trophée pour chaque catégorie

Nom : ..... Prénom :  
 .....

Date de naissance : ..... Lieu de naissance :  
 .....

N° de licence : ..... Club actuel : .....

(se) **Catégorie** :  arbitre     éducateur(trice)     dirigeant(e)     joueur

**Fonction(s) ou service(s) rendu(s) au Football** (en précisant les années) :

.....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....  
 .....

**Motivation de la demande :**

.....  
 .....  
 .....  
 .....

Fait à : ..... le : .....

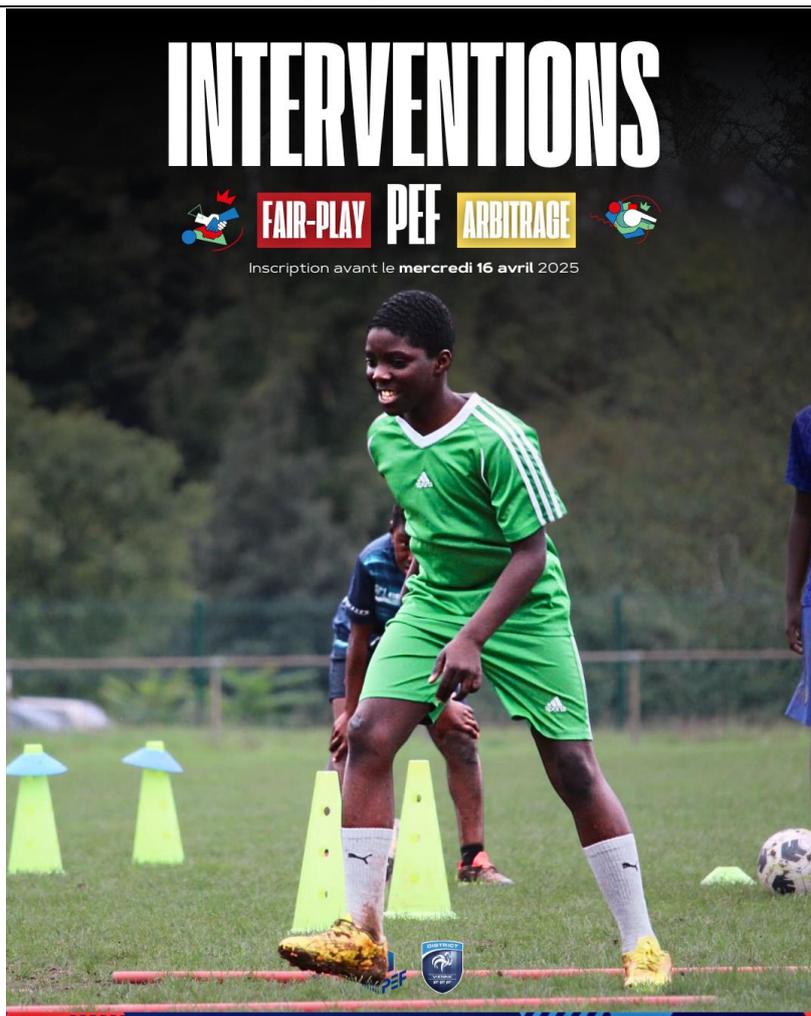
Signature :

Cachet du club :

*Les demandes des années précédentes, non retenues, devront être renouvelées.*

**Document à retourner au District de la Vienne de Football pour le mardi 6 mai 2025**

**La remise des trophées est effectuée lors de la soirée de remise des récompenses  
 (date et lieu à définir)**

**INTERVENTIONS PEF****Intervention dans les clubs : Promouvoir le Programme Educatif Fédéral (PEF) lors des stages vacances**

Dans le cadre de notre engagement à promouvoir les valeurs du football auprès des jeunes, le District de la Vienne de Football propose des interventions lors des stages vacances pour sensibiliser les jeunes licenciés (des catégories U11 et U13) au Programme Educatif Fédéral (PEF) de la Fédération Française de Football.

Grâce à des ateliers ludiques et pédagogiques, nos interventions permettent aux jeunes joueurs de s'approprier les notions du PEF tout en s'amusant et en développant leur esprit sportif.

**En quoi consistent les interventions ?**

Nos interventions sont conçues pour s'intégrer de manière flexible à votre programme de stage vacances. Elles incluent des ateliers interactifs et dynamiques, adaptés à l'âge et au niveau des jeunes footballeurs. Chaque session permet de :

- Sensibiliser les jeunes aux comportements exemplaires sur et en dehors du terrain.
- Renforcer leur esprit d'équipe et de solidarité.
- Favoriser leur épanouissement personnel en intégrant les valeurs du PEF.

**Comment en bénéficier ?**

Clubs de football de la Vienne, vous souhaitez enrichir vos stages vacances et offrir à vos jeunes licenciés un contenu éducatif à forte valeur ajoutée ? Contactez dès maintenant le District de football de la Vienne pour planifier une intervention PEF au sein de votre club.

Inscriptions par mail : [district@foot86.fr](mailto:district@foot86.fr)

**Fin des inscriptions le mardi 16 avril 2025 !**



## FOOT À L'ÉCOLE

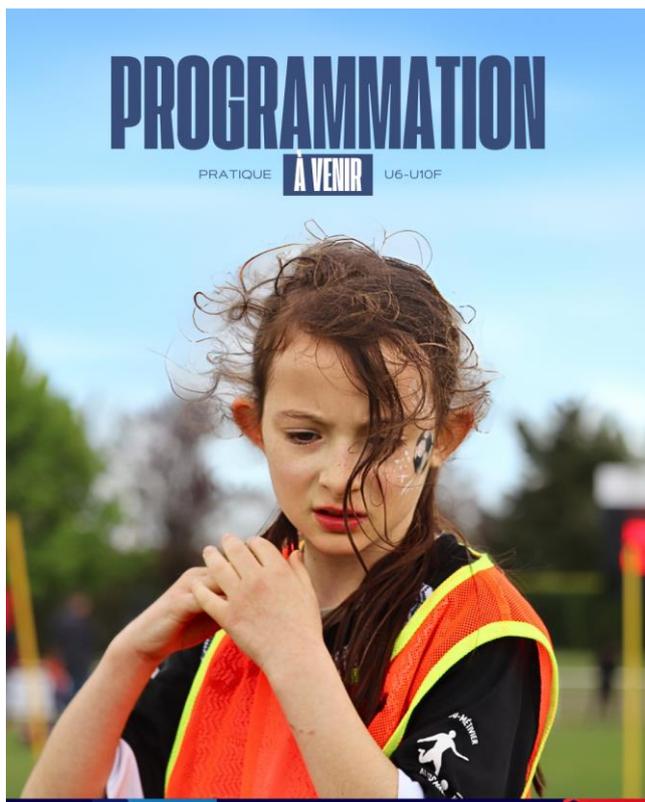
Suite à vos réponses au questionnaire « recensement des pratiques dans votre club », en début de saison, certains clubs nous ont fait part de leur intérêt pour l'opération « Foot à l'Ecole » mise en place par la FFF, en partenariat avec l'Education Nationale et l'USEP.

Quelques informations à ce sujet :

- Au programme : 6 séances au minimum à mettre en place sur la saison ET participer au rassemblement final qui regroupe toutes les écoles inscrites à cette opération
- Pour participer au Challenge National, il faudra en plus réaliser une production artistique.
- En ce qui concerne l'encadrement, il peut se faire par l'enseignant (e) ou un intervenant du club. Dans le cas où vous souhaitez intervenir, l'encadrant doit être titulaire au minimum du CFF2 ou DF Coach Jeunes
- Le lien d'inscription et d'information : [Foot à l'école \(fff.fr\)](http://fff.fr)

**Date limite d'inscription : le 18/04/2025**

## PRATIQUE FÉMININE U6F-U10F



Les prochains rendez-vous pour les U6-U10F :

- Samedi 5 avril : Montmorillon
- Samedi 12 avril : GJ VVM Chauvigny à Chauvigny
- Samedi 19 avril : Ligugé
- Samedi 26 avril : Journée des féminines à Nieuil l'Espoir
- Samedi 10 mai : Loudun
- Samedi 17 mai : Journée Nationale des Débutants (lieu à déterminer)

⇒ Si des clubs souhaitent organiser d'autres plateaux, c'est possible !  
Dans ce cas, merci de nous contacter.

## OUVERTURE CAMPAGNE PSF/ANS 2025

Nous vous confirmons le bon lancement de la campagne PSF 2025 depuis le lundi 24 mars. Les porteurs de projet (clubs, Districts, Ligues) peuvent dès à présent et jusqu'au **30 avril** déposer un dossier sur Le Compte Asso.

Vous trouverez ci-dessous la note de cadrage relative à cette campagne 2025 :

- [La note de cadrage FFF/PSF clubs](#)



## RÉPARTITION DES CLUBS AUX RÉUNIONS DE SENSIBILISATION

Le District de la Vienne de Football, en partenariat avec le CDOS et les services de l'Etat, organise des réunions d'information sur la lutte contre les incivilités à destination de tous les clubs du département.

Le président du club, accompagné d'un dirigeant, ainsi que le Maire de la commune sont conviés à ce moment d'échanges.

Accueil à partir de 18h30 – Réunion à 19h.

### Répartition des clubs

#### Lundi 7 avril 2025 – Salle des fêtes – 2 route de Sommières - 86160 CHAMPAGNÉ ST HILAIRE

ACG Foot Sud 86, Aslonnes, Blanzay, Brion St Secondin, Champagné St Hilaire, Châtain, Château Larcher, Coulombiers, Croutelle, Fontaine Le Comte, La Chapelle Bâton, Les Roches La Villedieu, Ligugé, Lusignan, Mignaloux Beauvoir, Nieuil L'Espoir, Nouaillé, Payroux Charroux-Mauprévoir, Poitiers 3 Cités, Poitiers Beaulieu, Poitiers CEP 1892, Rouillé, Savigné, Savigny L'Evescault, St Benoît, St Julien L'Ars, St Maurice Gençay, St Saviol, Smarves Iteuil, Sommières St Romain, Valence en Poitou Olympique Club, Valence en Poitou – Couhé, Vernon, Vivonne, Vouneuil Béruges,

GJ Espoir Sud Poitiers, GJ Val de Vonne, GJ Foot Sud 86.

#### Lundi 14 avril 2025 - Salle des fêtes Georges Angéli - 7 avenue Jean Jaurès - 86210 VOUNEUIL SUR VIENNE

Antoigné, Antran, Archigny, Aailles en Châtelleraut, Beaumont St Cyr, Bonnes, Bonneuil Matours, Buxerolles, Buxeuil, Cenon sur Vienne, Cernay St Genest, Chasseneuil-St Georges, Châtelleraut Portugais, Châtelleraut Réunionnais, Châtelleraut SO, Colombiers, Coussay les Bois, Dissay, Ingrandes, Lavoux-Liniers, Leigné sur Usseau, Les Ormes, Montamisé, Naintré, Ouzilly, Oyré-Dangé, Ozon, Pleumartin La Roche Posay, Poitiers ASAC, Poitiers BAROC, Poitiers Gibauderie, Sèvres Anxaumont, St Rémy sur Creuse, Thuré-Besse, Usseau, Vicq sur Gartempe, Vouneuil sur Vienne,

GJ Antoigné Ingrandes, GJ Avenir 86, GJ Dissay Beaumont, GJ Montasèvres,

#### Lundi 12 mai 2025 – Stade René Mabillean – Route de Doussay – 86110 MIREBEAU

ASM, Avanton, Beuxes, Biard, Boivre Sporting Club 2015, Ceaux- La Roche, Champigny, Cissé, Coussay en Mirebeau, Jaunay Marigny, La Pallu, L'Envigne, Les Trois Moutiers, Loudun, Migné Auxances, Mirebeau, Moncontour, Monts sur Guesnes, Neuville, Nord Vienne, Orches, AS Poitiers 86, Stade Poitevin, Poitiers Portugais, Quinçay, Sammarçolles, St Christophe, Saint Léger de Montbrillais, Vendelogne, Vouillé Latillé,

GJ Sud Haut Poitou

## CDOS – TROPHÉE JEUNE BÉNÉVOLE 2024

Le Comité Départemental des Médaillés de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement Associatif et le Comité Départemental Olympique et Sportif de la Vienne, récompensent les jeunes bénévoles (moins de 30 ans) s'impliquant dans leur discipline en participant à la gestion de leur comité départemental et/ou de leur club sportif.

Pour en savoir plus et découvrir les critères de classement des candidats, télécharger la **plaquette de présentation** [en cliquant-ici](#).

Un jury choisira, parmi les 5 candidats retenus, le plus valeureux, méritant le Trophée du Jeune Bénévole de l'année.

Le formulaire est un PDF à télécharger, une fois complété, merci de le renvoyer à [vienne@franceolympique.com](mailto:vienne@franceolympique.com)

[Cliquez-ici pour télécharger le PDF.](#)



## CDOS – FORMATIONS / SOIRÉES THÉMATIQUES

Ci-dessous, la liste des différentes formations et soirées organisées par le CDOS, ainsi que les liens pour s'inscrire :

### Formations professionnelles :

- Samedi 5 avril de 9h à 17h : « **Le management associatif** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 14 avril de 9h à 17h : « **La préparation mentale** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Lundi 12 mai de 9h à 17h : « **Découverte et appropriation de ChatGPT et autres IA génératives** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Vendredi 16 mai de 9h à 17h : « **La comptabilité d'une association** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Jeudi 22 mai de 9h à 17h : « **Savoir communiquer en interne et en externe** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)
- Samedi 14 juin de 9h à 17h : « **Mieux gérer son temps et ses priorités** »  
Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

### Formations de jeunes dirigeants : *Pour contribuer au renouvellement des dirigeants du mouvement sportif*

Cette formation est constituée de 6 modules qui se déroulent en présentiel et en visio (en soirée, de 3h maximum), de janvier à avril 2025.

Même si vous avez certains modules précédents, vous pouvez vous inscrire.

Lien d'inscription : [Cliquez-ici](#)

## GUID'ASSO 86 – FORMATION DES BÉNÉVOLES

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation à la gestion associative pour les bénévoles et dirigeants associatifs.

Le parcours se décline en 5 modules théoriques + un stage pratique gratuit pour les bénévoles et pris en charge par Qualiopi ou OPCO pour les salariés.

Le parcours se tient à Poitiers au cours du 1er semestre 2025.

Jour 3 – **12 avril 2025** – Les finances associatives, principes de base et mobilisation des ressources.

Jour 4 – **17 mai 2025** – Les ressources humaines associatives, la place des bénévoles et autres forces vives.

Jour 5 – **14 juin 2025** – Le projet associatif et sa déclinaison en projet d'activité ou événement.

Vous avez également la possibilité de vous inscrire sur 1 module si vous n'avez pas la possibilité de vous inscrire sur les 5 modules.

C'est un parcours théorique avec suivi individualisé proposé à tous les types d'associations, employeuses ou non, sans distinction de secteur d'activités.

L'objectif est d'étudier/anticiper/conforter/améliorer leur modèle socio-économique face aux fragilités potentielles ou prévues en matière de forces vives et/ou de ressources financières (fonds propres, subventions, mécénat, etc...).

Pour tous renseignements et inscription, vous pouvez contacter Monsieur Mancino Patrice à l'adresse mail suivante : [vieasso@quidasso86.fr](mailto:vieasso@quidasso86.fr)



## GUID'ASSO 86 - FORMATIONS

Guid'ASSO 86 propose un parcours de formation et d'accompagnement de 7 jours gratuit sous 4 modules :

- REPENSER LE MODELE SOCIOECONOMIQUE DE SON ASSOCIATION (2 jours)
- DEFINIR LA STRATEGIE POUR FAIRE EVOLUER SON MODELE SOCIOECONOMIQUE (2 jours)
- CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BENEVOLES ET LES PROFESSIONNELS (2 jours)
- BILAN ET PERSPECTIVES (1 jour)

Ce parcours est à destination des associations de 0 à 10 salariés afin de leur permettre de repenser leur modèle économique, leur organisation et leur gouvernance, tout en associant théorie et cas pratiques personnalisés.

Si votre association s'interroge sur son modèle socioéconomique, sur l'engagement et le renouvellement des bénévoles, la confrontation des baisses des subventions et à la hausse des coûts de fonctionnement (etc.), ce parcours de formation peut aider votre structure.

Vous trouverez les dates et d'autres informations liées à ce parcours de formation ci-dessous.

### MODULE 1

#### REPENSER LE MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE DE SON ASSOCIATION

Durée : 2 Jours (17 et 18 Avril)

Journée 1 :

Matin : Partie théorique

Après-midi : Partie pratique (diagnostic en groupe)

Journée 2 :

Matin : Partie pratique (diagnostic structure participante)

Après-midi : Partie pratique (diagnostic structure participante)

### MODULE 2

#### DÉFINIR LA STRATÉGIE POUR FAIRE ÉVOLUER SON MODÈLE SOCIOÉCONOMIQUE

Durée : 2 jours (26 et 27 juin)

Journée 1 :   Matin :       Partie théorique

Après-midi :   Partie pratique (en groupe)

Journée 2 :   Matin :       Partie pratique (structure participante)

Après-midi :   Partie pratique (structure participante)

### MODULE 3

#### CONDUIRE LE CHANGEMENT EN MOBILISANT LES BÉNÉVOLES ET LES PROFESSIONNELS

Durée : 2 jours (31 août et 1 septembre)

Journée 1 :   Matin :       Partie théorique

Après-midi :   Partie pratique

Journée 2 :   Matin :       Partie pratique

Après-midi :   Partie pratique

### MODULE 4

#### BILAN ET PERSPECTIVES

Durée : 1 jour (21 Novembre)

Journée 1 :   Matin :       Accompagnement individuel

Après-midi :   Retour en grand groupe

COMITÉ DE SUIVI : BILAN (Semaine du 8 au 13 décembre)

Pour vous inscrire, vous pouvez envoyer votre candidature en remplissant le formulaire suivant : <https://framaforms.org/formulaire-de-candidature-1730994025>

Les inscriptions impliquent d'être présent sur l'ensemble des modules.

Pour toutes informations complémentaires sur ce parcours vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante [parcoursMSE@guidasso86.fr](mailto:parcoursMSE@guidasso86.fr)



## AVIS AUX ÉDUCATEURS



**Saison 2024 - 2025**

### CERTIFICATIONS

| CERTIFICATION | LIEU  | DATES | HORAIRES |
|---------------|---|-------|----------|
| CFF2 / CFF3   | A la demande auprès des conseillers techniques de secteur |       |          |

Nous avons le plaisir de vous annoncer l'ouverture des inscriptions pour les tests de sélection des TFP pour la saison 2025-2026.

Ci-dessous les informations clés à retenir :

- **BEF traditionnel et en apprentissage (29 ans révolu) :**
  - **Date limite d'inscription : Mardi 13 mai 2025, 23h59.**
  - Tests de sélection : Lundi 26 mai et mardi 27 mai 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025\*.
- **BMF traditionnel :**
  - **Date limite d'inscription : Lundi 19 mai 2025, 23h59.**
  - Test de sélection : Lundi 02 juin et mardi 03 juin 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Jeudi 28 août et vendredi 29 août 2025\*.
- **BMF en apprentissage :**
  - **Date limite d'inscription : Mardi 10 juin 2025, 23h59.**
  - Test de sélection : Lundi 23 juin et mardi 24 juin 2025 à Puymoyen,
  - Positionnement : Mardi 26 août et mercredi 27 août 2025\*.

(\* dates sous réserve de modification)

Pour toute demande d'inscription : [Filière professionnelle – maLFNA.fr](mailto:maLFNA.fr)



## AVIS AUX ARBITRES

En cas d'empêchement, à compter du **vendredi soir (17h30)**, il est demandé aux arbitres de contacter le club recevant et le Président de la CDA.

Du lundi au vendredi, il est demandé aux arbitres d'adresser des mails au District (et non par téléphone) pour toute demande ou modification.



## COMMISSION SPORTIVE

Réunion du mercredi 02/04/2025  
Procès-verbal n° 24  
Par consultation électronique

**Président** M. Éric MAIOROFF

**Présents** MM. Grégory BOUCHET, Christian DELCEL, Philippe GUILBAULT et Jean-Louis OLIVIER

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n°23 sans modification

\*\*\*\*\*

**La Commission demande aux clubs de rapporter au District les trophées des Coupes et Challenges avant le vendredi 3 mai 2025.**

Coupe Louis David : **Chauvigny**

Coupe André Tassin : **Beaumont St Cyr**

Coupe Jolliet Rousseau : **Poitiers Gibauderie**

Challenge des Réserves : **Beaumont St Cyr**

Challenge Marcel Renaudie : **Montamisé**

### DATE A RETENIR

- Mercredi 7 mai : Tirage des Coupes
- Dimanche 1<sup>er</sup> juin : Tour préliminaire du trophée des champions
- Samedi 14 juin : Finale du trophée des champions
- Samedi 21 juin : Finales des Coupes et Challenges

### MATCHS EN RETARD

Prochaines dates de rattrapage :

- 20 avril pour les équipes éliminées de Coupe et Challenge
- **Judi 1<sup>er</sup> mai (jour férié)**
- 4 mai pour les équipes éliminées de Coupe et Challenge
- **Judi 8 mai (jour férié)**
- 11 mai



| SAISON 2024 - 2025 : MATCHS de CHAMPIONNAT MASCULIN REMIS |       |    |                      |             |   |                  |            |
|---|-------|----|----------------------|-------------|---|------------------|------------|
| Div.  | Poule | J  | Date du match        | n° du match | Équipes   | Motif            | à jouer le |
| D2  | A     | 10 | 08/12/24             | 28899759    | Avalles en Châtellerault (1) / Jaunay Marigny (1)     | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D2  | A     | 12 | 25/01/25             | 28899770    | Oyré Dangé (1) / Naintré (2)                          | Arrêté municipal | 03/05/25   |
| D2  | A     | 14 | 08/02/25             | 28899780    | Jaunay Marigny (1) / Poitiers Stade (3)               | Arrêté municipal | 10/05/25   |
| D2  | B     | 12 | 26/01/25             | 28899995    | Chauvigny (3) / Brion St Secondin (1)                 | Arrêté municipal | 04/05/25   |
| D2  | B     | 12 | 25/01/25             | 28899991    | St Maurice Gençay (1) / FC 3 Vallées 86 (2)           | Arrêté municipal | 19/04/25   |
| D2  | B     | 14 | 09/02/25             | 28900005    | St Julien L'Ars (1) / ACG Foot Sud 86 (1)             | Arrêté municipal | 04/05/25   |
| D2  | B     | 14 | 09/02/25             | 28900004    | St Maurice Gençay (1) / Montmorillon (2)              | Arrêté municipal | 03/05/25   |
| D2  | B     | 17 | 16/03/25             | 28900022    | Brion St Secondin (1) / Fontaine le Comte (2)         | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D2  | B     | 17 | 16/03/25             | 28900024    | Montmorillon (2) / FC 3 Vallées 86 (2)                | Arrêté municipal | 10/05/25   |
| D3  | A     | 12 | 16/02/25             | 28900186    | St Léger de Montbrillais (1) / Quinçay (1)            | Arrêté municipal | à définir  |
| D3  | C     | 13 | 16/03/25             | 28900414    | Leignes sur Fontaine (1) / Chasseneuil St Georges (2) | Arrêté municipal | à définir  |
| D3  | D     | 13 | 16/03/25             | 28900538    | Fleuré (2) / St Benoit (2)                            | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D4  | A     | 11 | 02/02/25<br>09/02/25 | 28922557    | Moncontour (1) / La Pallu (2)                         | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D4  | C     | 10 | 26/01/25<br>02/03/25 | 28922730    | Paizay Le Sec (1) / St Savin St Germain (2)           | Arrêté municipal | à définir  |
| D4  | C     | 13 | 16/03/25             | 28922745    | Pleumartin La Roche Posay (1) / Dissay (1)            | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D4  | C     | 13 | 16/03/25             | 28922743    | Jardres (1) / Paizay le Sec (1)                       | Arrêté municipal | à définir  |
| D4  | D     | 13 | 16/03/25             | 28922834    | Château Larcher (3) / Sèvres Anxaumont (2)            | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D4  | E     | 14 | 29/03/25             | 28922930    | Rouillé (2) / St Maurice Gençay (2)                   | Pb d'éclairage   | 11/05/25   |
| D5  | A     | 10 | 26/01/25             | 28955998    | St Léger de Montbrillais (2) / Loudun (2)             | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | A     | 11 | 09/02/25<br>01/03/25 | 28956003    | Les Trois Moutiers (2) / St Léger de Montbrillais (2) | Arrêté municipal | 03/05/25   |
| D5  | A     | 13 | 16/03/25             | 28956011    | Moncontour/Coussay (2) / Beuxes                       | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | B     | 13 | 16/03/25             | 28956103    | Leigné sur Usseau (2) / Orches (1)                    | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | D     | 13 | 16/03/25             | 28956284    | St Savin St Germain (3) / Montamisé (3)               | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | D     | 13 | 16/03/25             | 28956280    | Jardres (2) / Villeneuve (1)                          | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | E     | 13 | 16/03/25             | 28962435    | Jaunay Marigny (3) / Champigny (1)                    | Arrêté municipal | 20/04/25   |
| D5  | G     | 13 | 16/03/25             | 28965553    | Vallée du Salleron (2) / La Chapelle Viviers (1)      | Arrêté municipal | 20/04/25   |

Les dates "à définir" seront actualisées en fonction des résultats des rencontres de Coupes du 20/04/25.

## DÉPARTEMENTAL 1

### Match n° 28899598 : Poitiers 3 Cités (1) – Montamisé (1) du 16/03/25

#### Évocation

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/03/25 (PV n°26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de Poitiers 3 cités (1) pour en donner le gain à l'équipe de Montamisé (1) (3-0, 3 points).

## DÉPARTEMENTAL 2

### Match n° 28900036 : ACG Foot Sud 86 (1) – Nouaille (2) en poule B du 5/04/25

Demande du club de Nouaille pour désigner 2 arbitres assistant sur la rencontre en rubrique.

Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).

Si la demande peut être satisfaite, les arbitres assistants seront à la charge du club de Nouaille.

## FORFAIT

### Match n° 28899805 : Poitiers Stade (3) – Neuville (3) en poule A du 30/03/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Neuville (3) (sans déplacement).

Amende de 45€ au club de Neuville.

**DÉPARTEMENTAL 3****FORFAIT****Match n° 28900545 : ACG Foot Sud 86 (2) – Vivonne (1) en poule D du 29/03/25**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de l'ACG Foot Sud 86 (2) (sans déplacement de l'équipe de Vivonne (1)).  
Amende de 45€ au club de l'ACG Foot Sud 86.

**DÉPARTEMENTAL 4****Match n° 28922923 : Chatain (1) – St Saviol (2) en poule E du 16/03/25.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 19/03/25 (PV n°25) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 1 à 1 entre les deux équipes.

**Match n° 28922747 : St Julien l'Ars (2) – Nalliers (1) en poule C du 16/03/25****Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/03/25 (PV n°26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe de St Julien l'Ars (2) pour en donner le gain à l'équipe de Nalliers (1) (3-0, 3 points).

**FORFAIT****Match n° 28922840 : Nieuil L'espoir (3) – Mignaloux Beauvoir (3) en poule D du 30/03/25**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Mignaloux (3) (sans déplacement).  
Amende de 45€ au club de Mignaloux.

**Match n° 28923022 : Vouneuil Béruges (2) – Biard (2) en poule F du 30/03/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Biard (2) (sans déplacement).  
Amende de 45€ au club de Biard

**DÉPARTEMENTAL 5****Match n° 28956293 : Archigny (1) – Villeneuve (1) en poule D du 06/04/25**

Demande du club de Villeneuve pour désigner 1 arbitre sur la rencontre en rubrique.  
Demande transmise à la Commission Départementale de l'arbitrage (selon les disponibilités des arbitres).  
Si la demande peut être satisfaite, l'arbitre sera à la charge du club de Villeneuve.

**FORFAIT****Match n° 28956016 : St Leger de Montbrillais (2) – Nord Vienne (3) en poule A du 30/03/25**

5<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Nord Vienne (3) (sans déplacement).  
Amende de 35€ au club de Nord Vienne.

**Remarque** : s'agissant du 5<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Nord Vienne (3) est donc déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 28956196 : Naintré (4) – Coussay Les Bois (3) en poule C du 30/03/25**

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Coussay les Bois (3) (sans déplacement).  
Amende de 35€ au club de Coussay Les Bois.

**Match n° 28956288 : Sèvres Anxaumont (3) – St Savin St Germain (3) en poule D du 30/03/25**

3<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de St Savin St Germain (3) (sans déplacement).  
Amende de 35€ au club de St Savin St Germain.

**Match n° 28956467 : Smarves Iteuil/Mignaloux (4) – Poitiers 3 Cités (3) en poule F du 30/03/25**

5<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Smarves Iteuil/Mignaloux (4) (sans déplacement de l'équipe de Poitiers 3 Cités).

Amende de 35€ au club de Smarves Iteuil

**Remarque** : s'agissant du 5<sup>ème</sup> forfait, l'équipe de Smarves Iteuil/Mignaloux (4) est donc déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

**Match n° 28956556 : Haims (1) – Valdivienne (4) en poule G du 30/03/25**

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Valdivienne (4) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club de Valdivienne.

**Match n° 28956558 : Valle du Salleron (2) – Availles Limouzine/Pressac (2) en poule G du 30/03/25**

4<sup>ème</sup> forfait de l'équipe d'Availles Limouzine/Pressac (2) (sans déplacement).

Amende de 35€ au club d'Availles Limouzine

**Match n° 28960380 : Poitiers Asac (3) – Coulombiers (1) en poule H du 30/03/25**

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Poitiers ASAC (3) (sans déplacement de l'équipe de Coulombiers).

Amende de 35€ au club de Poitiers ASAC.

**COUPE LOUIS DAVID****Match n° 53266918 : Smarves Iteuil (1) – Chauvigny (3) du 22/03/25.****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/03/25 (PV n°26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 2 à 2 et 5 tirs au but à 3 en faveur de Chauvigny (3).

**CHALLENGE MARCEL RENAUDIE****Match n° 53266981 : Cenon sur Vienne / Vouneuil sur Vienne (2) – St Léger de Montbrillais (2) du 23/03/25****Réserve**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/03/25 (PV n°26) qui enregistre le résultat mentionné sur la feuille de match à savoir 7 à 1 en faveur de Cenon / Vouneuil (2).

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion : sur convocation.**

**Le président, Eric Maïoroff.**

**Le Secrétaire, Grégory Bouchet**



# COMMISSION JEUNES

## POLE ADMINISTRATIF

Réunion du mardi 1<sup>er</sup> avril 2025  
Procès-verbal n° 24

**Président de séance :** M. Christian SAVIGNY

**Présents :** Mme Patricia PATRAULT et M. Frédéric TURBEAU

**Excusés :** M. Philippe BARRITAUULT et Mme Sylvie TESSEREAU

\*\*\*\*\*

Le PV n°23 est adopté sans modification

\*\*\*\*\*

| Saison 2024-2025: MATCHS DE CHAMPIONNAT DE JEUNES REMIS |      |       |   |               |             |                            |                            |                  |            |
|---|------|-------|---|---------------|-------------|----------------------------|----------------------------|------------------|------------|
| Cat.  | Div. | Poule | J | Date du match | n° du match | Équipes                    |                            | Motif            | à jouer le |
| U17/U16   | D1   | /     | 2 | 15/02/25      | 53064561    | Jaunay Marigny (1)         | GJ Espoir Sud Poitiers (2) | Arrêté municipal | 19/04/25   |
| U15   | D1   | /     | 2 | 15/02/25      | 53064670    | Vivonne (1)                | GJ VVM Chauvigny (2)       | Arrêté municipal | 19/04/25   |
| U15   | D1   | /     | 2 | 15/02/25      | 53064671    | Mirebeau (1)               | Montmorillon (2)           | Arrêté municipal | 05/04/25   |
| U15   | D2   | B     | 1 | 08/02/25      | 53077316    | Availlès/Bonneuil (1)      | GJ Avenir 86 (1)           | Arrêté municipal | 05/04/25   |
| U15   | A 8  | A     | 3 | 15/03/25      | 53182449    | Châtelleraut Portugais (2) | Naintré (2)                | Arrêté municipal | 05/04/25   |

**La Commission se réserve le droit d'amender les clubs qui utilisent très rarement la FMI ou pour un dysfonctionnement récurrent et non expliqué.**

## DATES A RETENIR

**Samedi 5 avril** : Finale départementale du Festival Foot U13 Pitch

**Samedi 19 avril** : Finale Régionale Fétis Lahitte U11

**Samedi 10 mai** : Finale Régionale Festival Foot U13 Pitch

**Samedi 17 mai** : Journée Nationale des Débutants

**Samedi 24 mai** : Finales des Challenges jeunes U18, U15 et Dansac

## U18/U17

**Match n°53064530 : GJ VVM Chauvigny (3) - Poitiers Baroc (2) en Départemental 1 du 29/03/25**

Match arrêté

Dossier transmis à la commission de discipline

## U17/U16

**Match n° 53064607 : Poitiers Cep 1892 (1) – GJ VVM Chauvigny (2) en Départemental 2 poule A du 15/03/25**

**Évocation**

La commission homologue la décision de la commission Litiges et Contentieux du 26/03/25 (PV n°26) qui donne match perdu par pénalité (3-0, -1 point) à l'équipe du GJ VVM Chauvigny (2) pour en donner le gain à l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1) (3-0, 3 points).



## FORFAIT

### Match n° 53064655 : Ozon (1) – Availles/Bonneuil (1) en D2 poule B

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Ozon (1) (avec déplacement de l'équipe d'Availles/Bonneuil (1))  
Amende de 13€ au club de Ozon

## CHAMPIONNAT U15

## FORFAIT

### Match n° 53064737 : ASM/Nord Vienne/Sammarçolles (2) – Jaunay Marigny (1) D2 Poule B du 29/03/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Jaunay Marigny (1) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de Jaunay Marigny

## U15 A 8

## FORFAIT

### Match n°53182448 : Availles/Bonneuil (2) – Châtelleraut Portugais (2) poule A du 29/03/25

1<sup>e</sup> forfait de l'équipe de Availles/Bonneuil (2) (sans déplacement de Châtelleraut Portugais (2))  
Amende de 13€ au club de Availles en Châtelleraut

## CHAMPIONNAT U13

## FORFAIT

### Match n°53065314 : GJ Val de Vonne (2) - Migné Auxances (3) en D3 poule C du 29/03/25

2<sup>ème</sup> forfait de l'équipe de Migné Auxances (3) (sans déplacement)  
Amende de 13€ au club de Migné Auxances

### Match n°53065369 : Loudun (1) - ASM (1) en D3 poule E du 29/03/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Loudun (1) (avec déplacement de l'équipe d'ASM (1))  
Amende de 13€ au club de Loudun

### Match n° 53065397 : Cissé (2) – GJ 3 Vallées 86 (3) en D3 poule F du 29/03/25

1<sup>er</sup> forfait de l'équipe de Cissé (2) (sans déplacement de l'équipe de GJ 3 Vallées (3))  
Amende de 13€ au club de Cissé

## PLATEAUX U11 / PHASE 3

### RAPPEL :

L'horaire officiel de début des plateaux est 10h30.

Les feuilles de plateaux et de licences sont à adresser au District **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres.**

**La Commission demande aux responsables d'équipe d'utiliser les documents officiels (feuille de match U11 et feuille de licences), d'écrire lisiblement, de bien veiller à noter le nom de l'équipe sur la feuille de licences ainsi que le nom et numéro de licence du responsable de l'équipe.**



## FORFAIT

### Poule F : à St Georges les Baillargeaux le 29/03/25

1<sup>er</sup> forfait de Poitiers 3 Cités (2)

Amende de 13€ au club de Poitiers 3 Cités

### Poule J : à Vendevre le 29/03/25

1<sup>er</sup> forfait de Vouneuil Béruges (4)

Amende de 13€ au club de Vouneuil Béruges

### Poule L : à Cissé le 29/03/25

3<sup>ème</sup> forfait de GJ Dissay Beaumont (3)

Amende de 13€ au club de GJ Dissay Beaumont

**Remarque :** s'agissant du 3<sup>ème</sup> forfait l'équipe de GJ Dissay Beaumont (3) est déclarée forfait général à compter de ce jour. Veuillez noter que les équipes devant la rencontrer seront exemptes aux dates prévues au calendrier.

### Poule N : à Valdivienne le 29/03/25

2<sup>ème</sup> forfait de GJ VVM Chauvigny (4)

Amende de 13€ au club de GJ VVM Chauvigny

## FEUILLES DE RESULTATS ET LICENCES MANQUANTES

### Plateaux du 22/03/2025

#### Rappel :

#### Poule H : site 1 à Montmorillon

La Commission demande au club de Buxerolles d'envoyer sa feuille de licences avant le **08/04/25**

#### Poule K : site 2 à Thuré

La Commission demande au club de Thuré d'envoyer la feuille de résultats avant le **08/04/25**

#### Poule M : site 1 à Smarves

La Commission demande au club de Smarves d'envoyer la feuille de résultats **avant le 08/04/25**

### Plateaux du 29/03/25

#### Poule M : site 1 à Charroux (GJ Foot Sud 86)

La Commission demande au club GJ Foot Sud 86 d'envoyer les feuilles de licences de tous les participants au plateau avant le **08/04/25**

#### Poule N : site 1 à Montmorillon

La Commission demande au club de Montmorillon d'envoyer la feuille de résultats du plateau avant le **08/04/25**

**U6/U9**

**Il est demandé d'utiliser les documents transmis par le District en début de saison.**

**Sur le site du District aller dans « documents »→ « documents généraux »→ « compétitions et calendriers »→ « jeunes » (voir publications du 20/08/24)**

Les feuilles de plateaux et de licences doivent être remplies correctement et lisiblement et sont à adresser au District (en un seul document) **impérativement par l'onglet Foot Animation Loisir (FAL) au plus tard le lundi après la tenue des rencontres, sous peine d'amende.**



**Si les feuilles de licences sont souvent transmises, la feuille bilan, elle est souvent oubliée**

**Plateau U7/U9 du 29/03/25**

**Secteur 3 : plateau à Ingrandes**

La Commission demande au club d'Ingrandes les documents suivants à recevoir avant le **08/04/25** :

- Les feuilles de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

**Secteur 3 : plateau à Châtellerault SO**

La Commission demande au club de Châtellerault SO les documents suivants à recevoir avant le **08/04/25** :

- Les feuilles de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

**Secteur 8 : plateau à Adriers**

La Commission demande au club d'Adriers les documents suivants à recevoir avant le **08/04/25**

- Les feuilles de licences des équipes participantes
- Les feuilles de compte rendu en U6/U7 et U8/U9

**FMI OU FEUILLES DE MATCH MANQUANTES**

**Amende de 15€**

Match n° 53064653 : St Benoit (2) – Châtellerault Portugais (1) du 29/03/25 en U17/U16-D2 poule B

Match n° 53064970 : Nieuil l'Espoir (1) – GJ Foot Sud 86 (1) du 29/03/25 en U13-D1 poule B

**Plateau U11 du 15/03/25 :**

Poule N : site 1 à Adriers

**Plateau U11 du 22/03/25 :**

Poule N : site 1 à Adriers

\*\*\*\*\*

**Prochaine réunion : sur convocation  
Le Président, Philippe BARRITAUULT**



## COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion (par voie électronique) du mercredi 02 avril 2025  
Procès-verbal n° 27

\*\*\*\*\*

**Présents :** Mme Maryse MOREAU.  
MM. Cyrille DENIS et François PAIREMAURE.

\*\*\*\*\*

Approbation du PV n° 26 (en présentiel) du mercredi 26 mars 2025 sans modification.

\*\*\*\*\*

### JOUEURS SUSPENDUS

**Liste des clubs susceptibles d'avoir un(e) joueur(se) suspendu(e) (sous toute réserve).**

**Attention**

- cette liste peut comprendre des joueurs qui n'ont plus qu'un match à purger dans une des équipes du club.
- cette liste est constituée avant les réunions des Commissions de Discipline du District et de la Ligue de la semaine en cours.
- cette liste ne concerne que les équipes évoluant en championnats de **District** Jeunes ou Seniors.
- cette liste est établie sans avoir connaissance de toutes les mutations entre clubs.

|                          |                             |                     |
|--------------------------|-----------------------------|---------------------|
| ACG Foot Sud 86          | Jardres                     | Poitiers Cep        |
| Adriers                  | Lavoux – Liniers            | Poitiers Gibauderie |
| Availles en Châtelleraut | Leignes sur Fontaine        | Rouillé             |
| Availles Limouzine       | Les Trois Moutiers          | Savigny l'Evescault |
| Buxerolles               | Mignaloux Beauvoir          | Smarves Iteuil      |
| Châtelleraut Portugais   | Migné Auxances              | St Benoît           |
| Chauvigny                | Montamisé                   | St Julien l'Ars     |
| Coulombiers              | Montmorillon                | St Maurice Gençay   |
| Coussay                  | Naintré                     | St Rémy sur Creuse  |
| Coussay les Bois         | Neuville                    | St Savin St Germain |
| FC 3 vallées 86          | Nord Vienne                 | Stade Poitevin      |
| Fontaine le Comte        | Nouaillé Maupertuis         | Thuré Besse         |
| GJ Espoir Sud Poitiers   | Ozon                        | Usson l'Isle        |
| GJ Foot Sud 86           | Payroux Charroux Mauprévoir | Valdivienne         |
| GJ Montasèvres           | Poitiers 3 cités            | Vallée du Salleron  |
| GJ Val de Vonne          | Poitiers AS 86              | Vouneuil Béruges    |



## Liste des réserves qui sont le plus couramment utilisées dans les 5 dernières journées

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 5 : participation en équipe inférieure d'un joueur ayant participé au dernier match d'une équipe supérieure lorsque celle-ci ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : des joueurs du club de ..... sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

R 8 : limitation d'équipiers supérieurs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de ....., pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de **3** joueurs ayant joué plus de **10** matchs avec une équipe supérieures du club .....

R 11 : participation à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : le joueur/ les joueurs NOM PRÉNOM participe(nt) à plus d'un match le même jour ou au cours de 2 jours consécutifs.

\*\*\*\*\*

## Rappel des réserves sur le nombre de joueurs mutés

Les réserves sont à compléter obligatoirement sous peine d'être jugées irrecevables.

R 3 : nombre de mutés supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés.

**\*\*\*** à compléter selon la situation du club mis en cause vis à vis du statut de l'arbitrage publié en fin de saison précédente pour les seniors (0, 2, 4, 6 voire 7) ou la catégorie et effectif réduit (4).

R 4 : nombre de mutés hors période est supérieur à celui autorisé.

Je soussigné(e) NOM PRÉNOM, licence n° ..... capitaine (ou dirigeant si le capitaine est mineur) du club ..... formule des réserves sur la qualification et/ou la participation du joueur/ des joueurs NOM PRÉNOM, du club ....., pour le motif suivant : sont inscrits plus de **\*\*\*** joueurs mutés hors période.

**\*\*\*** à compléter selon la catégorie (Jeunes ou Seniors : 1 ou 2)

**DOSSIER en INSTANCE****Match n° 28922653 : Châtellerault Portugais (3) –Ozon (3) en Départemental 4 poule B du 16/03/25**

Feuille de match non parvenue.

Présence de joueurs suspendus non contrôlée.

**Dossier en instance.**

**DÉPARTEMENTAL 2****Match n° 28900027 : FC 3 Vallées 86 (2) – ACG Foot Sud 86 (1) en poule B du 29/03/25**

Courriel du club d'ACG Foot Sud 86 sur le choix de l'arbitre bénévole de la rencontre.

Considérant les priorités établies en cas d'absence d'arbitre officiel désigné :

*En cas d'absence de l'arbitre officiel désigné pour la rencontre, la priorité de désignation est la suivante :*

*a. Un arbitre officiel de la Ligue présent sur le terrain. Si plusieurs de ces arbitres sont présents, celui qui évolue dans la catégorie la plus élevée aura la priorité.*

*b. Les clubs en présence présentent chacun un arbitre du club muni de sa licence. Un tirage au sort désigne celui devant diriger la rencontre.*

*c. Un dirigeant licencié. Un tirage au sort désignera le dirigeant qui officiera. Lorsque pour les dirigeants, la mention « arbitre auxiliaire » figure sur sa licence, il aura toute priorité sur les autres dirigeants pour officier.*

Le statut d'arbitre de club permet de certifier d'une formation et d'un examen arbitrage pour une période de 2 ans.

Considérant qu'un listing, à jour, de la liste de tous les arbitres de club avait été envoyé à tous les clubs du District le 27 mars 2025 et était donc consultable par les deux clubs.

Considérant qu'à la lecture de cette liste, le nom de M. Laurent CAILBAULT n'y figure pas car sa formation a été validée le 01/12/19 et n'a pas été renouvelée.

Un tirage au sort aurait dû désigner celui devant diriger la rencontre.

Considérant l'article 187.1 des RG de la FFF

*La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.*

Par ces motifs, la Commission décide de classer le dossier.

**Dossier classé.**

**Match n° 28900028 : Smarves Iteuil (1) – Brion St Secondin (1) en poule B du 29/03/25**

Courriel de réclamation du club de Smarves Iteuil (mercredi 02/03/25 à 11h40).

Réclamation sur la participation du joueur Hugues RANOUX muté hors période après le 31 janvier.

Conformément aux dispositions des articles 187.1 et 86.1 :

**187.1 - Réclamation**

*La mise en cause de la qualification et/ou de la participation exclusivement des joueurs peut, même s'il n'a pas été formulé de réserves préalables sur la feuille de match, intervenir par la voie d'une réclamation formulée, uniquement par les clubs participant à la rencontre, dans les conditions de forme, de délai et de droits fixées, pour la confirmation des réserves, par les dispositions de l'article 186.1.*

*186.1. Les réserves sont confirmées dans les quarante-huit heures ouvrables suivant le match par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle, ou sinon déclarée sur Footclubs, du club, adressé à l'organisme responsable de la compétition concernée.*

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire irrecevable car envoyée hors délai.



Pour information :

Rappel des articles 152.1 et 4 (joueur licencié après le 31 janvier) des RG de la FFF.

*1. Aucun joueur, quel que soit son statut, ne peut participer à une rencontre de compétition officielle si sa licence a été enregistrée après le 31 janvier de la saison en cours.*

*La date limite de qualification pour la participation aux Championnats de Ligue 1 et de Ligue 2 est fixée par le règlement de chacune de ces épreuves.*

*4. Les Ligues régionales peuvent accorder une dérogation à ces dispositions pour les équipes des séries inférieures à la division supérieure de district (ou, à défaut de District, pour les équipes de la dernière série de Ligue).*

Rappel des articles 26.B.6 (joueurs licenciés après le 31 janvier) des RG de la LFN-A.

*Se reporter à l'article 152 des Règlements Généraux de la F.F.F.*

*Les joueurs Seniors peuvent évoluer dans les championnats de District dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné.*

*Toutefois, le joueur U18 ou U19, ne pouvant pratiquer dans sa catégorie d'âge car son club d'accueil ne le permet pas, pourra évoluer en Compétitions Seniors dans les séries inférieures à la Division supérieure de District du club concerné.*

En conséquence, même si la réclamation avait été jugée recevable, elle aurait été non fondée puisque l'équipe de Brion St Secondin (1) évolue en Départemental 2.

**Dossier classé.**

### DÉPARTEMENTAL 3

#### **Match n° 28900327 : Ozon (2) – Colombiers (1) en poule B du 30/03/25**

Courriel de confirmation de réserve du club de Colombiers (30/03/25 à 19h37)

Réserve sur l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Ozon (2), ayant participé à plus de dix matchs en équipe supérieure, le règlement n'en autorisant que trois.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.

Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe d'Ozon (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe d'Ozon (1), évoluant en Régional 2 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique que seul le joueur Abdoulaye AIDARA (12) a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe **d'Ozon (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée** et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 2 à 1 en faveur d'Ozon (2).

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de Colombiers.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**Match n° 28900544 : St Saviol (1) – Poitiers Cep (2) en poule D du 30/03/25**

Courriel de confirmation de réserve du club de St Saviol (31/03/25 à 17h55)

Réserve sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club Cep Poitiers 1892, pour le motif suivant : sont susceptibles d'être inscrits sur la feuille de match plus de 3 joueurs ayant joué plus de 10 matchs avec une équipe supérieure du club Cep Poitiers 1892 (5 dernières rencontres, cette mention pouvant être effacée si non applicable au présent match). Le règlement n'en autorisant que trois.

La commission prend connaissance de la réserve pour la dire recevable.  
Jugeant en premier ressort,

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe de Poitiers Cep 1892 (2) que celle-ci se trouve bien dans les 5 dernières rencontres de championnat.

Considérant, après vérification de la participation dans l'équipe de Poitiers Cep 1892 (1), évoluant en Départemental 2 poule A, des joueurs inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique qu'aucun joueur n'a participé à plus de 10 matchs en équipe supérieure.

Considérant que l'équipe de **Poitiers Cep 1892 (2) n'est pas en infraction** avec les dispositions de l'article 167.4 des RG de la FFF.

Par ces motifs, dit la **réserve non fondée et enregistre le résultat inscrit sur la feuille de match à savoir 4 à 3 en faveur de St Saviol (1).**

Les droits de confirmation de réserves (42€) seront débités au club de St Saviol.

Dossier transmis à la Commission Sportive pour homologation.

**Dossier classé.**

**U 17 / U 18****Match n° 53064499 : Poitiers Asac (2) – GJ Montasèvres (2) en Départemental 2 du 23/03/25****Évocation**

Participation à ce match au sein de l'équipe de Poitiers Asac (2) d'un joueur (licence n° 9604576618) en état de suspension.

La commission,

Considérant, les dispositions de l'article 187.2 des Règlements Généraux de la FFF lesquels prévoient, que même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas :

- d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié.
- d'acquisition d'un droit indu, par une infraction répétée aux règlements.

Agissant par voie d'évocation sur le fondement des dispositions des articles 187.2 et 207 des RG de la FFF,

Jugeant en premier ressort,

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 187.2 des RG de la FFF, il y a lieu d'informer le club de Poitiers Asac lequel peut formuler ses observations **avant le mercredi 09 avril 2025** terme de rigueur.

**Dossier en instance.**



## U 15

### **Match n° 53064732 : Jaunay Marigny (1) – GJ Avenir 86 (2) en Départemental 2 poule A du 22/03/25**

Courriel de réclamation du club de Jaunay Marigny (22/03/25 à 18h25)

Réclamation sur l'ensemble des joueurs de l'équipe d'Avenir 86, plusieurs d'entre eux étant susceptibles d'avoir participé à la dernière rencontre de l'équipe supérieure, cette dernière ne jouant pas le même jour ou le lendemain.

La commission prend connaissance de la réclamation pour la dire recevable.  
Jugeant en premier ressort,

Considérant que le GJ Avenir 86 et les clubs le composant (Les Ormes, Leigné sur Usseau, Antran et Oyré Dangé) ont été informés et n'ont pas formulé d'observation.

Considérant, après vérification du calendrier de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) que celle-ci ne jouait pas le même jour ou le lendemain (exempte le 22/03/25).

Considérant, après vérification de la feuille de match du dernier match de l'équipe du GJ Avenir 86 (1) évoluant en U15 Départemental 2 Poule B : GJ Avenir 86 (1) – St Savin St Germain / Vicq sur Gartempe (1) du 15/03/25 que les joueurs Rémi DEROSE, Alexis SERREAU et Gabriel GRACA SANTOS, inscrits sur la feuille de match de la rencontre en rubrique ont participé à la dernière rencontre officielle de l'équipe supérieure susnommée.

Considérant que l'équipe du **GJ Avenir 86 (2) est en infraction** avec les dispositions des articles 167.2 des Règlements Généraux de la FFF et 6.1 du règlement des compétitions de jeunes.

Par ces motifs, dit la **réclamation fondée** et donne match perdu par pénalité **(3-0, -1 point) à l'équipe du GJ Avenir 86 (2) sans en attribuer le gain à l'équipe de Jaunay Marigny (1) qui conserve toutefois le bénéfice du but marqué lors de la rencontre.**

Les droits de confirmation de réclamation (42€) seront débités au GJ Avenir 86.

Dossier transmis à la Commission des Jeunes pour homologation.

**Dossier classé.**

## CHALLENGE MARCEL RENAUDIE

### **Match n° 53266978 : Aslonnes (1) – Dienné (1) du 23/03/25**

Courriel de réclamation du club de Dienné (25/03/25 à 12h32), au motif que plus de 2 joueurs mutés hors période étaient inscrits sur la feuille de match (FMI) de la rencontre du côté du club d'Aslonnes.

La Commission n'a reçu que deux réponses du club d'Aslonnes et aucune du club de Lavoux Liniers.

**Dossier en instance pour complément d'information.**

## DIVERS

### **Courriels des clubs de : Adriers, Ozon, Stade Poitevin :**

Réponses par courriel.

## RÉSERVES NON CONFIRMÉES

- Match n° 28900029 : Fontaine le Comte (2) – Rouillé (1) en Départemental 2 poule B du 30/03/25

- Match n° 28922571 : Mirebeau (2) – St Christophe (1) en Départemental 4 poule A du 30/03/25

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Prochaine réunion sur convocation.**

**Maryse MOREAU.**



## COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ARBITRAGE

### Réunion du Bureau du mardi 25 mars Procès-verbal n°8

\*\*\*\*\*

Président : M. DUPUIS Bruno

Présents : MM. CHARON Gaël, PLAINCHAMP David

Assistent : MM. AGNESE Alexandre, BENITO Paul (en visioconférence), GUIN Maxence (référént administratif de la commission), JALLADEAU Patrick

\*\*\*\*\*

### DESIGNATIONS FINALES FIN DE SAISON

La commission procède aux désignations de fin de saison sur les coupes départementales à partir des quarts de finale pour les seniors et des demi-finales pour les jeunes.

Les arbitres, par le biais d'un mail en date du jeudi 20 mars, ont été informés de la date de la présente réunion afin de saisir sur le Portail des Officiels leurs éventuelles indisponibilités sur les dates concernées :

Seniors : 1/4 les 24 et 25 mai, ½ les 7 et 8 juin, finales les 21 et 22 juin.

Jeunes (challenges U15 et U18) > ½ le 5 avril, finales le 24 mai.

Le Trophée des Champions aura également lieu le samedi 14 juin.

Les critères de sélection, dans l'ordre, seront les suivants, en tenant compte des indisponibilités saisies par les arbitres :

- 1- Historique des désignations sur les saisons précédentes
- 2- Classement provisoire du Code de bonne conduite sur la saison en cours
- 3- Critères « sportifs » (observations) sur la saison en cours

Un mail informera ensuite les arbitres retenus pour officier sur ces rencontres afin qu'ils puissent prendre leurs dispositions.

### CANDIDATURE LIGUE

À l'issue des questionnaires réalisés durant la première partie de la préparation Ligue théorique, et comme demandé par le Règlement Intérieur de la Commission Régionale d'Arbitrage, la liste des candidats ci-dessous sera envoyé avant le 31 mars 2025 à la CRA.

Candidats R3 : DEMASSIEUX Alexandre, HEE François, MAINGUENEAU Jonathan

Candidats AAR2 : OUVRARD Frédéric, RAYMOND Loïck + COURTADIOU Thibault (passerelle JAR/AAR2 suite à son courriel du 10 mars 2025).

Candidats JAR : BOUTIN Adrien, MAITRE Robin, LEGRAND Mathis, ROBIN Joé



## OBSERVATIONS

Du fait que les observations en Départemental 1 seront terminées le 06 avril prochain, il est décidé que Gaël CHARON, volontaire pour réaliser d'autres observations, intègre le groupe d'observateurs en Départemental 2.

\*\*\*\*\*

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter de la présente notification (article 30 des Règlements Généraux de la L.F.N.-A.) (48 heures pour les coupes départementales) 27234811 dans les formes réglementaires définies à l'article 190 des R.G. de la FFF, accompagné d'un droit d'examen de 114 €.

**Le Président,  
Bruno DUPUIS**

**Le Secrétaire de séance,  
Gaël CHARON**



## INFORMATIONS DIVERSES

### SECTION FOOTBALL DEPARTEMENTALE

**Collège George SAND  
Châtelleraut**



#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons CM2 / 6èmes : MERCREDI 09 AVRIL 2025  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Garçons 5èmes / 4èmes : MERCREDI 16 AVRIL 2025  
de 9h à 15h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ CONCOURS D'ADMISSION ⚽

Concours Filles CM2/6èmes/5èmes/4èmes : MERCREDI 07 MAI 2025  
de 14h à 17h sur le stade proche du collège G. SAND.

#### ⚽ INSCRIPTION ⚽

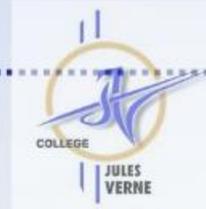
Les dossiers de candidature sont à retirer au :  
Collège George SAND 11 rue Arthur Ranc  
86100 CHATELLERAULT  
ou sur le site du collège



**MERCREDI**  
**14 & 21**  
GARÇONS FILLES  
**MAI**

TEST DE SÉLECTION  
DE 8H30 À 16H.

DOSSIER À  
RENDRE AVANT  
MERCREDI 16 AVRIL  
DERNIER DÉLAIS



## SECTION FOOTBALL

### OBJECTIF :

- RÉUSSIR SA SCOLARITÉ EN ASSOCIANT LE FOOTBALL AUX PARCOURS DE FORMATION
- PERMETTRE À DES ÉLÈVES D'EXERCER LEUR PASSION
- PROPOSER UN BON NIVEAU DE PERFORMANCE SPORTIVE ET SCOLAIRE

### REUNION D'INFORMATION

**JEUDI 13 MARS À 18H**



**COLLÈGE JULES VERNE**

### CONTACT

SIMON LAHEUX, RESPONSABLE SECTION SPORTIVE FOOTBALL  
05.49.47.53.02  
CE.08607998@AC-POITIERS.FR

DOSSIER  
D'INSCRIPTION





COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

# Stage Détection/Sélection U14 Garçons



## CONVOCATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2011.

### Processus de Détection :

- Le 29/08 : stage (environ 40/50 joueurs convoqués)
- Le 06/11 : stage (environ 30/40 joueurs convoqués)
- Le 19/03 : stage (environ 30 joueurs convoqués)
- Le 21/04 : stage (15 joueurs convoqués – match amical)
- Le 28/04 : Tournoi Interdistricts LFNA à NIORT

**LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY**  
(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)  
**(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H )**

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

### Liste des 15 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : PERNES Martin, ANTIGNY Axel
- MIGNE-AUXANCES : CHAUVIN Kylian, MARTIN Hélian, ARTUS Adam
- MONTMORILLON: PERRIN Titouan, BERGER Maël
- STADE POITEVIN F.C : MADI SILAHI Naoufale, SANGUINITI Leo, THOUMANGOYE Ismaël, BOKELO Jason, CAILLAUD Gabin, AYRAULT Lucas, DELHOMME Axel, DEVILDER Léni

Pour toute autre information complémentaire si besoin, merci de bien vouloir me contacter au **06.44.28.33.94**.  
Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique Départemental PPF 86.



COMMISSION TECHNIQUE DEPARTEMENTALE

saison 2024/2025

# Stage Détection/Sélection U13 Garçons



## CONVOCAATION OFFICIELLE

Dans le cadre du « Plan de Performance Fédéral » relayé par la FFF, la LFNA et le District, le Conseiller Technique PPF 86 et les membres de la Commission Technique 86 organisent un rassemblement réservé uniquement à des jeunes joueurs nés en 2012.

### Processus de Détection :

- Les 26 et 27/08 : 2 rassemblements géographiques (environ 90/100 joueurs convoqués)
- Le 25/10 : stage (environ 45/50 joueurs convoqués)
- Le 22/01 : stage (environ 25/35 joueurs convoqués)
- Le 12/02 : Stage (environ 25 joueurs convoqués)
- Le 24/02 : Opposition U14 R2 (environ 15 joueurs convoqués)
- Les 6 et 7/03 : Sélection de la Vienne – Tournoi Interdistricts (foot à 11 à Floirac (33))
- Le 21/4 : Détection/Stage opposition Sélection U14G 86.

**LUNDI 21 AVRIL 2025 à CHAUVIGNY**  
**(Stade Gilbert Arnault – terrain Honneur en herbe – 86300)**  
**(rendez-vous à 13H45 - fin prévue vers 17H )**

Pour ce rassemblement, chaque joueur devra se munir :

- de son équipement complet de footballeur
- d'une gourde

### Liste des 18 joueurs convoqués :

- CHÂTELLERAULT S.O.C : CHABOISSON Jules
- G.J ESPOIR SUD POITIERS : HECKLY Ruben, LAURET Gabin, TAUPIN Kylian
- G.J VAL de VONNE : BRACONNIER Sorel
- G.J V.V.M CHAUVIGNY : AUZANNET Myron, PERROT Noé, KOULIBALY Fallilou, ROCHET Enzo
- MONTMORILLON : RUFFIN Hugo
- POITIERS ASAC : NGBOPOLO KOLENA Kévin
- STADE POITEVIN F.C : MAHAMAT Erwan, RAYNAUD Lucas, ROY Aronne, RAOUI Hatim, MALE Aly, LAAFIR Kaïs, AUXEMERY BESNEVILLE Charly

En cas d'absence, merci de prévenir IMPERATIVEMENT au numéro suivant : 06.44.28.33.94  
(M. Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF 86)

L'encadrement de ces rassemblements sera assuré par Anthony ALLOUIS, Conseiller Technique PPF/Formation, et plusieurs membres de la Commission Technique Départementale 86.



## MINI JEU

Complète les cases avec le nom d'un joueur (interdiction de donner 2 fois le même nom)

| Clubs \ Pays  |  |  |  |
|---|---|--|---|
|   |  |  |   |
|  |   |  |   |
|  |   |  |   |

### RÉPONSES DU VIENNE HEBDO PRÉCÉDENT

Complète les cases avec le nom d'un joueur (interdiction de donner 2 fois le même nom)

| Clubs \ Pays  |  |  |  |
|---|---|---|---|
|   |  | Robben  | Pepe  |
|  | Van Persie  | Cristiano Ronaldo   | De Gea  |
|  | Gullit  | Leão  | Brahim Díaz   |